

Les infos

Vendredi 19 mai 2006



EN VERTU DES GRANDS PRINCIPES

Le SNB a refusé la proposition de la direction d'augmenter le nombre d'élus du comité d'entreprise européen de 18 à 20, ce qui aurait eu pour effet qu'un français et un tchèque supplémentaires y siègent. Son représentant a déclaré que « le comité européen est inutile, qu'on y apprend rien, qu'il est de la poudre aux yeux... » et que, « plutôt critique vis à vis des instances européennes en général », il considère que « tout ceci n'est qu'une vaste rigolade sans intérêt ». Concluant qu'il allait devoir chercher 2 victimes pour y siéger au nom de son organisation, il a annoncé qu'il ne signerait rien puisqu'il ne s'agissait pas d'une réelle amélioration. Rien à voir donc avec le fait que l' élu supplémentaire représentant la France aurait été un élu de la CGT... Comme quoi les principes de diversité et d'efficacité sont à géométrie variable selon qu'il s'agit de la représentation du personnel au conseil d'administration ou au comité européen.

RETRAITE

La branche AFB a signé le 29 mars 2005 un accord avec la CGT, CFTC, FO et SNB autorisant

les employeurs à mettre à la retraite les salariés âgés de 60 ans et disposant de leur retraite à taux plein. L'accord du 11 janvier 2006 entre l'AFB, la CGT, la CFTC et FO ne faisait que de prévoir les dispositions pour les salariés répondant aux conditions permettant le départ en retraite avant 60 ans au titre des « carrières longues » (une majoration de l'indemnité de départ afin de compenser, en partie, la « surcote » prévue par la loi Fillon). Or, cet accord a connu un refus d'extension qui en interdit l'application. Conséquence, les salariés ayant travaillé dès l'âge de 16 ans percevront une indemnité qui sera soumise à cotisation et impôt s'ils veulent partir avant 60 ans. Ce dont semble se féliciter la Fédération des Banques CFDT « nouvelle formule » en titrant l' « opposition de la CFDT à payé ». Ce qui tend à entretenir une certaine confusion : Il n'y pas eu le droit d'opposition exercé, ni par la CFDT, ni par le SNB non signataires. Le refus d'extension n'est même pas motivé par le refus de signature de ces 2 organisations... mais bien, malheureusement, par la logique, revendiquée, de l'intérêt général qu'il y aurait à faire travailler les salariés âgés plus longtemps ! Au final, la volonté du pouvoir politique de fermer au fur et à mesure toutes les portes de sortie vers la retraite avant 60 ans, et ensuite avant 65 ans, se met en place. Il est regrettable qu'une organisation syndicale s'en félicite en se cachant derrière l'illusion de la « liberté de choix » des salariés. Il est piquant de noter que les dispositions relatives aux carrières longues étaient essentiellement le fruit du mythe de « la retraite à la carte » qui avait été le prétexte mis en avant par la confédération CFDT pour justifier son engagement de 2003 en faveur de la réforme Fillon.



CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
cgt.sg@wanadoo.fr - spb.sg@laposte.net
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : CANAL SG, Espace syndical, CGT